

Règlement du jeu « Ecrire une lettre d'Amour » :

La 6^{ème} édition des Nuits de la Lecture, organisée par le Centre national du livre, se déroulera du **jeudi 20 au dimanche 23 janvier 2022** et aura pour thématique l'Amour : « **Aimons toujours, aimons encore !** », injonction de **Victor Hugo !**

Les médiathèques de l'Orangerie à Lunéville et à Baccarat vous proposent de participer à un concours de lettres pendant ces 4 jours des manières suivantes :

- en postant vos textes sur le site Facebook du Réseau des médiathèques,
- en envoyant vos textes aux adresses suivantes :
adultes@delunevilleabaccarat.fr
baccarat@delunevilleabaccarat.fr
- en déposant vos lettres dans les boîtes aux lettres des médiathèques de Lunéville ou de Baccarat, en indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Un jury, composé des membres de l'équipe des médiathèques, d'une élue et d'un lecteur lira vos lettres et choisira celle qui aura rempli toutes les conditions définies par le règlement qui suit et qui lui plaira le plus.

Le ou la gagnant(e) recevra en prix un beau livre sur le thème de l'Amour.

Cependant, votre participation devra répondre à des critères définis ci-dessous :

- **Article 1 : Catégorie ouverte** : concours gratuit, ouvert à tous, sans condition d'âge.
- **Article 2 : Sujet** : une lettre d'Amour qui devra comporter les 6 mots suivants : Amour, Bonheur, Plaisir, Couple, Nuits et Lecture !
- **Article 3 : Présentation pratique** : la lettre devra comporter **au maximum 500 signes** (tous les **caractères** : les lettres + les ponctuations- auxquels on ajoute les espaces) ; l'équivalent d'une page entière. **Elle devra être une création personnelle. La lettre pourra** être publiée de façon anonyme sur le site Facebook et être mis en avant dans les médiathèques à Lunéville et à Baccarat.
- **Article 4 : Expédition** : les lettres sont transmises jusqu'au dimanche 23 janvier 2022 minuit, par courrier, par mail ou sur le site Facebook du réseau des médiathèques.
- **Article 5 : Sélection de la lettre** : le jury des médiathèques délibérera dans la semaine du 24 au 30 janvier 2022 de façon confidentielle.

- Article 6 : **Acceptation du règlement** : la participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury.
- Article 7 : **Remise du lot** : le gagnant sera contacté par téléphone ou par mail pour la remise du lot.